

Périgueux, le 18 décembre 2007

L'Inspectrice de l'Education nationale

A
Mesdames Messieurs les enseignants
Mesdames messieurs les directeurs



NOTE DE SERVICE N°12

Référence : AC/CL 221

Inspection de
l'Education
Nationale
Périgueux II

Objet : PROPOSITION D'OUTIL POUR REALISER LES PROGRESSIONS DES APPRENTISSAGES PAR PERIODE SCOLAIRE (PROGRAMMES DE L'ECOLE PRIMAIRE 2007, A. DU 04.04.2007, BOEN N° 5, 12 AVRIL 2007, HORS SERIE).

Affaire suivie par
Annie COURTEAUX

Tél. : 05 53 53 16 66

ce.ien-perigueux2@ac-
bordeaux.fr

Dans un souci de continuité des outils professionnels de l'enseignant, nous actualisons la grille de Progression des apprentissages par période scolaire en fonction des programmes d'enseignement de l'école primaire 2007 qui tiennent compte du socle commun de connaissances et de compétences. Cette proposition de grille disponible sur le site de Périgueux II s'ajoutera aux outils de prévision que possède déjà tout enseignant.

ELEMENTS D'ELABORATION ET DE LECTURE DU TABLEAU

La grille constitue un outil de prévision de l'enseignant destiné au repérage des grandes lignes d'action pendant la période scolaire dans chaque champ disciplinaire. En six à sept semaines un nombre réduit de compétences, connaissances, capacités et attitudes est ciblé et travaillé dans des situations d'apprentissages choisies et pertinentes.

20, rue A. de
Musset
24 016 Périgueux
CEDEX

- **à gauche, dans la colonne CYCLE, figurent les compétences connaissances, capacités et attitudes travaillées et attendues en fin de cycle, (trois années scolaires) dans le champ disciplinaire et en maîtrise de la langue ;**
- l'ordre dans la numérotation permet de faire figurer :
 - en premier les compétences, connaissances, capacités et attitudes du champ disciplinaire considéré et ce que l'élève doit avoir compris et retenu et/ou être capable de
 - puis les mêmes repérages concernant la maîtrise de la langue, selon les choix prioritaires décidés en conseil des maîtres par exemple (évaluations, livret scolaire, évaluations...) ou par l'enseignant et les plus en rapport avec le champ disciplinaire considéré (EPS, sciences, histoire, éducation musicale...).
- **à droite, dans l'espace PERIODE SCOLAIRE CONSIDEREE sont développés les objectifs d'apprentissages de la période scolaire. Ils sont davantage exprimés en terme d'objectifs intermédiaires ou d'objectifs opérationnels, par exemple, restreints en fonction de la durée de la période et des choix de l'enseignant ;**
- tout d'abord les objectifs d'apprentissages (avoir compris et retenu, être capable de...) du champ disciplinaire et ceux en maîtrise de la langue les plus appropriés au champ disciplinaire considéré. En effet, en suivant les Programmes de l'école primaire 2007, il est intéressant de faire figurer

dans les colonnes DIRE, LIRE, ECRIRE les objectifs d'apprentissage en maîtrise de la langue qui semblent les plus pertinents. Le choix de l'enseignant peut porter de façon privilégiée sur une ou deux formes du langage (dire, lire, écrire) ou l'étude de la langue, selon les besoins des élèves.

- puis les situations d'apprentissage possibles appropriées et pertinentes ;
- enfin, dans la colonne « évaluation », les objectifs retenus par l'enseignant pour être évalués,
 - soit par oral rapidement et globalement au cours de la séance,
 - soit par écrit (au choix évaluations collectives, plans de travail, - cf Pédagogie différenciée en ligne – évaluations particulières pour un groupe de besoins, ou un atelier, évaluation au cours d'une séquence après une suite d'exercices sur 3 à 5 séances par exemple...) **dans un dispositif d'évaluation continue** sans surcharge en fin de période.

Les évaluations devraient donner lieu à un report dans le livret de suivi scolaire par l'élève (ou l'élève avec une aide selon ses possibilités) de façon fluide tout au long de l'année.

La définition des objectifs d'apprentissage (intermédiaires, opérationnels) est de la responsabilité de l'enseignant et des enseignants travaillant en équipe, en s'appuyant sur les **documents d'accompagnement des programmes (EPS, lecture...)** les **grilles de repérages du socle commun de connaissances et de compétences en ligne sur Eduscol et à venir**, ceux, choisis, des éditeurs, les livres de pédagogie qui aident à concevoir un objectif et vos propres progressions d'objectifs que vous utilisez déjà.

Je vous remercie de votre collaboration.

l'Inspectrice de l'Education nationale,



Mme Annie COURTEAUX

PJ. Progression des apprentissages